

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00203
Numéro SIREN : 402 871 271
Nom ou dénomination : A F C M INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002822

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/002822**
n°de gestion : **1995B00203**
n°SIREN : **402 871 271 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 07/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A F C M INFORMATIQUE - Société à responsabilité limitée
le Bancel 43220 Dunieres -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



212837



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AFCM INFORMATIQUE			1 RUE DU STADE		
SIRET 4 0 2 8 7 1 2 7 1 0 0 0 1 9			43220 DUNIERES		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Com detail ordinateur et informatique		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		0	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: Lieu DUNIERES		
Tél:			Qualité et nom du signataire: GERANT		
			Signature BONNET FREDERIC		

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	
M HEGON YVES ALLEF DES ABLETS	100							
43330 PONT SALOMON								
M BONNET FREDERIC 1 RUE DU STADE	100		1 260					
43220 LONFRES								

H	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

19053 00203
GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
07 AOÛT 2018
481002822
43000 LE PUY

FB
YB

Désignation de l'entreprise : **AFCM INFORMATIQUE**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **1 RUE DU STADE****43220 DUNIERES**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **4 0 2 8 7 1 2 7 1 0 0 0 1 9**Néant ☐Exercice N clos le. **31/12/2016** N-1 **31/12/2015**Brut
1Amortissements, provisions
2Net
3Net
4

Capital souscrit non appelé (I)

AA

Frais d'établissement *

AB

Frais de développement *

CX

Concessions, brevets et droits similaires

AF

Fonds commercial (1)

AH

Autres immobilisations incorporelles

AJ

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

AL

Terrains

AN

Constructions

AP

Installations techniques, matériel et outillage industriels

AR

Autres immobilisations corporelles

AT

1 843

Immobilisations en cours

AV

Avances et acomptes

AX

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

CS

Autres participations

Créances rattachées à des participations

BB

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières*

BH

TOTAL (II)

BJ

1 843

Matières premières, approvisionnements

BL

En cours de production de biens

BN

En cours de production de services

BP

Produits intermédiaires et finis

BR

Marchandises

BT

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

Clients et comptes rattachés (3)*

BY

702

Autres créances (3)

BZ

237

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)

CD

2 992

Disponibilités

CF

1 233

Charges constatées d'avance (3)*

CH

TOTAL (III)

CJ

5 164

Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)

CW

Primes de remboursement des obligations (V)

CM

Ecart de conversion actif* (VI)

CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

CO

7 007

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

(3) Part à plus d'un an

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations

Stocks

Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUE

Neant

Exercice N

Exercice N-1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30.490.....)	DA	30 490	30 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Reserve légale (3)	DD	327	327
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 161	2 161
	Report à nouveau	DH	(31 534)	(31 667)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103	133
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 547	1 444
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38	38
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	222	1 472
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 366	3 929
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
REVENUS	TOTAL (IV)	EC	3 625	5 438
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 172	6 881
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 625	5 438
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FB JB

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de l'entreprise		AECM INFORMATIQUE		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	1 741	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
		services*	FG	3 170	FH		FI	3 170
	(Chiffres d'affaires nets*)	EJ	3 170	FK		FL	3 170	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 170
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 503	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 183	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	307	
	Salaires et traitements*					FY	660	
	Charges sociales (10)					FZ	756	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	195	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	1			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 102
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	68
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
	PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	53		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
Différences positives de change					GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	53		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	53	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	121	

FB

YB

Désignation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUE

Neant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	18	24	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	3 223	5 569	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	3 120	5 436	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	103	133	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IIY			
		IG			
	(3) Dont { - Credit bail mobilier *	IIP			
		IHQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

FB

YB

Désignation de l'entreprise : AFM INFORMATIQUE				Neant			
CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP	KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	KW	KX		
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 843 LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes	LK	LL	LM			
	TOTAL III	LN	1 843 LO	LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
Autres participations		8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés		IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV			
TOTAL IV		LQ	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	1 843 OH	OJ		
CADRE B IMMOBILISATIONS par virement de poste à poste 1 Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2 Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3 Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LV	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	IS	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	1 843 MU	1 843
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III	IV	NG	NH	1 843 NI	1 843	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	NI7	OW	
Autres participations		IO	OX	OY	OZ		
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	1 843 OL	OM	1 843

FB
YB

Exercice N, clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AFEM INFORMATIQUE

Neant ☒

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FB
XB

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUE

Neant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions					
Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ
Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres					
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions							
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles							
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FB
YB

Designation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUENeant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	O6	O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FB
YB

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : <u>AFCM INFORMATIQUE</u>		Néant			
CADRE A ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISANT	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	VX	702	702	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou fermes en garantie * (1) (2))	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	VM			
	Impôts sur les bénéfices	VB	237	237	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP			
	Divers	VC			
	Groupe et associés (2)	VR			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS			
	Charges constatées d'avance	VT	939	939	
TOTAUX					
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG	38	38		
à 1 an maximum à l'origine	VH				
à plus de 1 an à l'origine	8A				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8B				
Fournisseurs et comptes rattachés	8C	1 788	1 788		
Personnel et comptes rattachés	8D	1 508	1 508		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8E	18	18		
Etat et autres collectivités publiques	VW	52	52		
Impôts sur les bénéfices	VX				
Taxe sur la valeur ajoutée	VY				
Obligations cautionnées	VZ				
Autres impôts, taxes et assimilés	8J				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8K				
Groupe et associés (2)	8L	222	222		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8M				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	8N				
Produits constatés d'avance	8O				
TOTAUX		3 625	3 625		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

4B

Formulaires de l'annexe 7 A du Code Général des Impôts
Les modalités de remplissage de ce formulaire sont données dans la notice n° 2052

Designation de l'entreprise		AFCM INFORMATIQUE		Néant		Exercice N, clos le		3 1 1 2 0 1 6	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Remunération du travail entreprises à l'IR :						WA 103			
de l'exploitant ou des associés						WB			
de son conjoint						WC			
moins part déductible *						à réintégrer :			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)						WG			
Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)						RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI			
Amendes et pénalités						WJ			
Charges financières (art. 212 bis) *						XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						NY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 18			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Moins-values nettes à long terme						I8			
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						ZN			
- imposées au taux de 0 %						WN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WO			
- Plus-values nettes à court terme						NR			
- Plus-values soumises au régime des fusions						WQ			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						Y1			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						Y3			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)						SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)						SX			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 121			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Plus-values nettes à long terme						WV			
- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH			
- imposées aux taux de 0 %						WP			
- imposées aux taux de 19 %						WW			
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB			
- imputées sur les déficits antérieurs						I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)						2A			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9			
Entreprises nouvelles 44 sexties						L2			
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)						L6			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)						K3			
Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)						OV			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						IF			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)						PA			
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)						XG			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *						X9			
Créance dégagee par le report en arrière du déficit						ZI			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
TOTAL II						XH			
III. RÉSULTAT FISCAL						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI 121			
bénéfice (I moins II)						XI			
déficit (II moins I)						XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						NN 121			

FB
YB

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUE

31-12-2016

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

73
10

Désignation de l'entreprise : AFCEM INFORMATIQUE

N° 2058

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne X0)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

1 732

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne W1'

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LJ			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FB
YB

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise		AECM INFORMATIQUE						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(31 667)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	133		Dividendes	ZE		
					Autres répartitions	ZF		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG	(31 534)	
TOTAL I		OF	(31 534)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(31 534)
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)								
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		NQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	105		105	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 078		1 196	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 183		1 301	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	291		144	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		YZ	16		16	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	307		160	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	634		1 103	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			VZ	140		237	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB	1 260			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)			YP	1		1	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

FOB
403

Designation de l'entreprise : AFCEM INFORMATIQUE

N° de l'entreprise : 20

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 I du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Lean 2.1

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

TOTAL 1

TOTAL 2

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

APPENDIX INFORMATION

FR

2/13

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : **AFCM INFORMATIQUE**

Neant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 16% 2

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme	N-3			
subies au	N-4			
cours des	N-5			
dix exercices	N-6			
antérieurs	N-7			
(montants	N-8			
restant à	N-9			
déduire à la	N-10			
clôture du				
dernier				
exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au	N-4						
cours des	N-5						
dix exercices	N-6						
antérieurs	N-7						
(montants	N-8						
restant à	N-9						
déduire à la	N-10						
clôture du							
dernier							
exercice)							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FB

YB

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AFCM INFORMATIQUE

Neant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

FB
YB

Désignation de l'entreprise : AFOM INFORMATIQUENeant ☒Exercice ouvert le : 31122016et clos le : 31122016Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises

OA

Production vendue - Biens

OB

Production vendue - Services

OC

Production stockée

OD

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial

OF

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun

OH

Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

OK

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

OL

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 1

OM

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)

ON

Variation de stock (marchandises)

OO

Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)

OP

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)

OQ

Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances

OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

OW

Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante

OY

Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.

OZ

Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

TOTAL 2

OJ

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 - TOTAL 2

OG

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)

SA

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSMENT au sens de la CVAE

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE

GX

Période de référence

GY

GZ

Date de cessation

HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FB

YB

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 0 2 8 7 1 2 7 1 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AFM INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 1 RUE DU STADE

CODE POSTAL 43220

VILLE

DUNIERES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BEGON YVES Prénom(s)

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date N° Département Commune

Pays

Adresse : N° Voie ALLEE DES ARLETS

Code postal 43330

Commune PONT SALOMON

Pays

Titre (2) M Nom patronymique BONNET FREDERIC Prénom(s)

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date N° Département Commune

Pays

Adresse : N° 1 Voie RUE DU STADE

Code postal 43220

Commune DUNIERES

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FB
YB

Document obligatoire
à déposer auprès de la DGFIP

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Neant ☒

EXERCICE CLOS LE 31 12 2016

N° SIRET 40287127100013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AECM INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) RUE DU STADE

CODE POSTAL 43220

VILLE

DUNIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

V13

F03

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
51860000 Intérêts courus à payer			37.50
01/01/2016 AN S.A.N.		37.50	
31/12/2016 EX Intérêts courus à payer		37.50	
31/12/2016 90 ext	37.50		
42828000 Comissions à payer			1 732.00
01/01/2016 AN S.A.N.		2 332.00	
31/12/2016 EX rep cap 2014-600€ imp/exercic		1 732.00	
31/12/2016 90 ext	2 332.00		
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CAP			743.89
01/01/2016 AN S.A.N.		996.89	
31/12/2016 EX rep cap 2014-600€ imp/exercic		727.00	
31/12/2016 EX cap 2016		16.89	
31/12/2016 90 ext	980.00		
31/12/2016 90 ext	16.89		

YB

F03

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.17	203.17	195.00	95.98
21830000 Matériel Bureau & Informatique	1 843.25	1 843.25		
28183000 Amort. Matériel Bureau & Info	1 835.08	1 640.08	195.00	11.89
Total II	8.17	203.17	195.00	95.98
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	702.00	378.00	324.00	85.71
41100000	702.00	378.00	324.00	85.71
AUTRES CREANCES	236.73	59.01	177.72	301.17
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter		39.00	39.00	100.00
44585000 Taxes sur le CA à régulariser	235.34	18.62	216.72	NS
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUE	1.39	1.39		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 992.00	2 992.00		
50300000 PARTS SOCIALES	2 992.00	2 992.00		
DISPONIBILITES	1 233.17	3 249.22	2 016.05	62.05
51200000 Banques	1 233.17	3 249.22	2 016.05	62.05
Total III	5 163.90	6 673.23	1 514.33	22.68
TOTAL GENERAL	5 172.07	6 881.40	1 709.33	24.84

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	30 490.00	30 490.00		
10130000 Capital	30 490.00	30 490.00		
RESERVE LEGALE	327.46	327.46		
10610000 Réserve légale	327.46	327.46		
AUTRES RESERVES	2 160.51	2 160.51		
10680000 Autres réserves	2 160.51	2 160.51		
REPORT A NOUVEAU	31 534.33	31 667.29	132.96	0.42
11900000 REPPORT A NOUVEAU DEBITEUR	31 534.33	31 667.29	132.96	0.42
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	103.36	132.96	29.60	22.26
Total I	1 547.00	1 443.64	103.36	7.16
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	37.50	37.50		
51860000 Intérêts courus à payer	37.50	37.50		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	221.55	1 471.63	1 250.08	84.95
45520000 COMTE COURANT FB	221.55	1 471.63	1 250.08	84.95
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 366.02	3 923.63	562.61	14.32
42100000 Personnel Rémunérations dues	56.48	57.40	0.92	1.60
42828000 Comissions à payer	1 732.00	2 332.00	600.00	25.73
43100000 Sécurité Sociale	197.04	195.24	1.80	0.92
43730000 GROUPE MORNAY CADRE	566.61	323.10	243.51	75.37
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CAP	743.89	996.89	253.00	25.38
44400000 Etat Impôts sur les Bénéfices	18.00	24.00	6.00	25.00
44550000 TVA A DECAISSER	52.00		52.00	
Total IV	3 625.07	5 437.76	1 812.69	33.34
TOTAL GENERAL	5 172.07	6 881.40	1 709.33	24.84

FB

YB

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES		1 740.00	1 740.00	100.00
70762000 Vente de Logiciels		1 740.00	1 740.00	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3 170.00	3 775.00	605.00	16.03
70620000 Maintenance	3 170.00	3 775.00	605.00	16.03
Chiffre d'affaires NET	3 170.00	5 515.00	2 345.00	42.52
AUTRES PRODUITS	0.02		0.02	
75800000 Profits Divers	0.02		0.02	
Total des Produits d'exploitation	3 170.02	5 515.00	2 344.98	42.52
ACHATS DE MARCHANDISES		5.50	5.50	100.00
60762000 Logiciels de Gestion		5.50	5.50	100.00
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		1 503.00	1 503.00	100.00
60370000 VARIATION DE STOCK		1 503.00	1 503.00	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 183.30	1 300.83	117.53	9.04
60640000 Fournitures Administratives		200.00	200.00	100.00
61600000 Primes d'Assurance	218.90	207.98	10.92	5.25
62260000 Honoraires	58.00	58.00		
62270000 Frais d'actes	46.83	46.73	0.10	0.21
62610000 Affranchissements	10.85	23.37	12.52	53.57
62620000 Téléphone	690.14	622.62	67.52	10.84
62700000 Services Bancaires	158.58	142.13	16.45	11.57
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	306.50	159.50	147.00	92.16
63330000 FORMATION CONTINUE	6.93	6.93		
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	8.57	8.57		
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	291.00	144.00	147.00	102.08
SALAIRES ET TRAITEMENTS	660.00	1 260.00	600.00	47.62
64100000 Rémunérations du Personnel	1 260.00	1 260.00		
64128000 Comissions sur CA à payer	600.00		600.00	
CHARGES SOCIALES	756.19	987.36	231.17	23.41
64510000 Cotisations à l'URSAFF	391.19	385.01	6.18	1.61
64530000 MALAKOFF MEDERIC	618.00	602.35	15.65	2.60
64580000 CS / com à payer	253.00		253.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	195.00	195.00		
68112000 DAP IMMO CORPORELLES	195.00	195.00		
AUTRES CHARGES	0.63	0.71	0.08	11.27
65800000 Charges Div. Gestion Courante	0.63	0.71	0.08	11.27
Total des Charges d'exploitation	3 101.62	5 411.90	2 310.28	42.63
Résultat d'exploitation	68.40	103.10	34.70	33.66

F9 YB

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

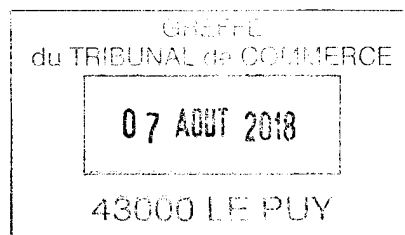
	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	52.96	53.86	0.90	1.67
76800000 INTERETS FINANCIERS	52.96	53.86	0.90	1.67
Total des Produits financiers	52.96	53.86	0.90	1.67
Résultat financier	52.96	53.86	0.90	1.67
Résultat courant avant impôts	121.36	156.96	35.60	22.68
IMPOTS SUR LES BENEFICES	18.00	24.00	6.00	25.00
69500000 Impôts sur les bénéfices	18.00	24.00	6.00	25.00
Total des produits	3 222.98	5 568.86	2 345.88	42.12
Total des charges	3 119.62	5 435.90	2 316.28	42.61
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	103.36	132.96	29.60	22.26

FB

AFCM INFORMATIQUE

SARL au capital de 30 490 €
LE BANCEL
43220 DUNIERES

SIRET : 40287127100019



**EXTRAIT DUPROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 28 Juillet 2017**

L'an deux mil dix sept, le 28 Juillet à 18 heures, les associés de la société, se sont réunis à DUNIERES sur convocation du gérant en date du 1 Juillet 2017

L'assemblée est présidée par Monsieur BONNET Frédéric en qualité de gérant non associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :

- Monsieur BEGON Yves
- Monsieur BONNET Frédéric

Total des parts présentes ou représentées : **2 000** parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.
le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice est de 121 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat dans le poste report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

AFCM Informatique
Le Bancel - B.P. 21
43220 DUNIERES
Tél. 04 71 66 89 92 / 04 77 90 33 81
Fax 04 79 70 59 36
RCS LE PUY EN VELAY Siret 402 871 271 00019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boguer', is written over the contact information of AFCM Informatique.